

Passage a l'acte

Emploi : et si l'entreprise d'insertion était la solution ?

Par Amaury Guillem | Reporters d'espoir | 03/11/2008 | 11H43



Les temps changent. « L'implication des entreprises dans la lutte contre le chômage et l'exclusion passe par divers chemin [...] J'ai la conviction que la coopération avec les entreprises d'insertion [...] constitue une voie privilégiée. » Ségolène Royal ? Non. Laurence Parisot, présidente du Medef. Il semble donc loin, le temps où les directeurs des entreprises d'insertion étaient perçus comme des militants illuminés à qui l'on confiait des marchés dont personne ne voulait !

« L'idée : lier les boîtes d'insertion aux classiques »

Il y a encore cinq ans, personne ne tenait rigueur à l'entreprise qui ne publiait pas son rapport Développement durable (DD) ou Responsabilité sociale et environnementale (RSE). Aujourd'hui, plus aucune n'en fait l'économie. Plus qu'une mode, une vraie prise de conscience est en train de modifier les rapports entre entreprises et société.

En effet, avec des événements tels que la flambée des banlieues en 2005 ou le Grenelle de l'insertion, les entreprises sont interpellées sur leurs responsabilités sociales et sont poussées à se poser de nouvelles questions et à modifier leurs comportements. Aujourd'hui, elles sont nombreuses à se demander :

« Si mon activité a des effets néfastes sur mon environnement (naturel, social, culturel, etc.), cela ne va-t-il pas me nuire ? N'y a-t-il pas des "surcoûts indirects", notamment sur mon image, si mon action aggrave une situation déjà problématique ? »

Bien souvent, la réponse est oui : « Si je suis une forteresse de richesse dans un environnement social dégradé, ce n'est pas bon pour mon logo », résume joliment Jean-François Connan, directeur du développement durable chez Adecco France, représentant suppléant du Medef auprès du Comité national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE) et fondateur de l'association d'insertion Extramuros. D'où ce souci de prendre en compte la réalité sociale dans laquelle elles s'inscrivent :

« Ce qui est très intéressant, c'est qu'en tant qu'entreprises, elles ont intégré cette donnée à leur manière, en refusant de s'engager par charité mais en mesurant quel serait l'avantage concurrentiel qu'elle gagnerait en s'impliquant dans une démarche d'insertion. »

Des partenariats qui se multiplient

Premières gagnantes de ce phénomène : les entreprises d'insertion, avec lesquelles les entreprises classiques passent de plus en plus de partenariats. D'autres phénomènes expliquent le recours de plus en plus fréquent aux entreprises d'insertion : le manque de main-d'œuvre sur des secteurs en tension, dans lesquels les entreprises d'insertion sont bien représentées ; l'aspect « business » du secteur social, notamment avec l'insertion de clauses sociales dans les appels d'offres pour des marchés publics ; enfin, l'effet « communication », indéniable certes, mais qui ne saurait être la seule motivation d'une entreprise classique pour faire appel à une entreprise d'insertion.

De ces réflexions et phénomènes sont nées des collaborations de plus en plus nombreuses entre entreprises classiques et entreprises d'insertion. Des partenariats pas toujours vus d'un très bon œil par les « ultras » qui accusent les structures d'insertion de se vendre au grand capital. Président du Comité national des entreprises d'insertion (CNEI), Laurent Laïk s'amuse :

« Mais aujourd'hui, on ne fait plus la révolution. On ne se contente plus d'entreprendre autrement, on entreprend doublement ! »

Une évolution intéressante, qui a fait passer les entreprises d'insertion du secteur social au secteur économique et qui permet aux entreprises d'insertion d'être aujourd'hui considérées comme des entreprises à part entière : compétences réelles, contrats de droit commun, même conventions collectives que les entreprises classiques, même soumission aux lois du marché et donc à la concurrence, chiffre d'affaires assuré à 85% par l'activité de l'entreprise (contrairement aux chantiers ou ateliers d'insertion). « Les 15% restants, poursuit Laurent Laïk, correspondent aux aides accordées par l'État pour financer le surcoût social : manque de productivité, turn-over important, nécessité d'encadrement. »

« Comment mettre cette idée en pratique ? »

« Faire de l'insertion est un métier à part entière, cela demande des compétences et des moyens, et n'importe qui ne peut pas le faire », analyse Matthieu Grosset, de l'Avisé (Association pour la valorisation des initiatives économiques). Il serait donc dangereux, pour elle et pour la personne en insertion, qu'une entreprise se lance dans une démarche d'insertion sans préparation en amont, même avec la meilleure volonté du monde.

D'où le choix fréquent de partenariats de sous-traitance ou de co-traitance qui sont conclus entre entreprises classiques et entreprises d'insertion. Le petit livre... jaune, intitulé

« Entreprise et insertion – Collaborer et coproduire sur le territoire », réalisé en 2008 par le Medef, le CNEI et le CNCE-Geiq (Comité national de coordination et d'évaluation des Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) et IMS-Entreprendre pour la Cité, recense une vingtaine d'exemples de partenariats entre acteurs de l'insertion et grandes entreprises.

A Rennes, par exemple, Netra Veolia Propreté collabore depuis plusieurs années avec l'entreprise d'insertion Tribord, qui gère une soixantaine de déchetteries sur la région ; depuis 2001, le groupe Balas organise sa journée du personnel à l'Usine (Seine-Saint-Denis), gérée par le groupe SOS ; l'entreprise de recyclage Quison-Fonlupt fait appel à Interim'Air sur des postes de tri notamment, depuis dix ans.

« Des initiatives louables », reconnaît Jean-François Connan, mais qui ne représentent que 15 000 postes de travail -60 000 si l'on compte les ETTI (Entreprise de travail temporaire d'insertion)-, quand en un mois, le système économique génère 40 000 chômeurs supplémentaires !

D'où son invitation à « internaliser l'insertion » : une entreprise d'insertion pourrait par exemple aider une entreprise classique à créer sa propre structure d'insertion ; ou bien l'entreprise classique pourrait créer des postes d'insertion intégrés. Et pourquoi ne pourrait-elle pas prendre des participations au capital d'une entreprise d'insertion, en s'engageant à reverser tous les bénéfices dans le projet social ? Adia l'a fait pour Janus ; et Adecco détient 34% du capital d'ID'EES Interim, une ETTI.

Un impératif : que l'Etat double son soutien financier

Malgré des points de vue divergents, tous les acteurs de l'insertion attendent l'appui des politiques pour se développer. En effet, le « surcoût social » des entreprises d'insertion est pris en charge par l'Etat, qui verse 9 681 euros par an et par poste d'insertion.

Doubler le nombre de postes en insertion dans les cinq prochaines années, tel que le prévoit le CNEI, demande donc à l'Etat de doubler son soutien financier. Un engagement qui semble difficile, vu le contexte actuel et plus particulièrement la crise financière. Visionnaire, Patrick Lavergne, délégué à la politique de l'emploi au cabinet de Laurent Wauquiez, rappelait, à la table-ronde de l'Avise qui s'est tenue en juin 2008 :

« Si le gouvernement prend en compte le secteur de l'insertion par l'activité économique, il faut veiller à ne pas trop attendre des financements publics dans un contexte où l'on doit faire des économies. »

Il conclut ainsi son propos : « C'est l'activité qui crée l'activité. » Quelques crispations donc, qui expliqueraient les reports successifs de la signature de la convention quadripartite (Medef, CNEI, Geiq et Etat) visant à acter le doublement des postes en insertion d'ici cinq ans.

Tout le monde est d'accord, mais à ce jour, rien n'est encore signé. Une évolution réelle mais lente. « Ce qui est certain, c'est que l'opinion publique et les entreprises ont pris conscience de la réponse urgente à donner aux questions sociales, termine Jean-François Connan. “C'est déjà un sacré chemin parcouru ! ” ajoute Laurent Laïk. Alors, bientôt un mariage entre entreprise d'insertion et entreprises classiques ? Pour l'instant, on prolonge un peu les fiançailles...

